

x

x

AFFAIRE N°25 - Acquisition d'une parcelle de terrain de 62 m2, cadastrée AT 219, appartenant à Monsieur LARTIN.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'aménagement de la rue Malartic nécessite l'acquisition d'une portion de terrain de 62M2 située ruelle Boulot appartenant à M. LARTIN.

Ce terrain a fait l'objet d'une proposition de vente à raison de 180 F le m2.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de cette parcelle pour le prix de 11.160 francs. La dépense sera imputée au chapitre 901 article 210 du budget communal.

Je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE.

x

x

x

Vu

Saint Denis, le 9 mai 1975

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé: J.P. PROUST

Pour copie certifiée conforme

Le Directeur des Finances et des

Collectivités locales

de Chef de Bureau

MONTEIL